

Objet : demande de soutien financier pour une étude sur la prédation sur les Baronnies.

Le Président expose :

Les Baronnies Provençales sont un territoire encore très pastoral avec près de 36 000 brebis. Si cet usage pastoral est fortement soutenu par les politiques publiques au travers des aides directes et des aides à l'investissement sur ces espaces (ex. aides régionales et européennes au travers du Plan Pastoral, ou du comité régional), il subit aussi de fortes contraintes, dont celle de la prédation par le loup.

Cette contrainte pesant sur les élevages pastoraux concerne plus largement les territoires alpins. Dans le cadre de ses actions, l'ADEM (Association Drômoise d'Economie Montagnarde) souhaite aujourd'hui réaliser une analyse technique de la prédation dans la Drôme pour analyser la progression de la prédation sur les 15 dernières années, les pratiques mises en place sur les cas d'attaques et les besoins exprimés par les éleveurs pastoraux.

A ce titre, afin d'anticiper les mesures de soutien financier en cours de construction, elle sollicite les territoires les plus fortement concernés pour participer financièrement à la réalisation de ce travail à destination des éleveurs.

Interlocuteurs associés : La DDT, l'ONCFS, La FDO, La Chambre d'agriculture, les Groupements Pastoraux, les éleveurs...

Budget présenté : ce travail réalisé essentiellement en interne par les techniciens de l'ADEM représente 12 journées de travail, soit un montant de 7200 € TTC.

L'ADEM sollicite donc le SMBP pour une subvention de 2500 € TTC, ainsi que la communauté de communes du Diois à même hauteur. Les 2 200 € restants seront à charge de l'ADEM.

Le président propose d'accorder la subvention de 2500 € en demandant à être associé au travail au cours de l'année.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Décide d'attribuer une subvention de 2 500 €** répartie comme suit :

Montant	Destinataire	Affectation comptable
2 500 €	ADEM	6745

- **Sollicite** la participation de personnes désignées par le Président pour suivre la réalisation de l'étude,
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD